



Compte-rendu de la réunion de négociations du 15 Février 2019

La direction s'engage à étudier la proposition de l'UNSA concernant l'attribution de jours d'ancienneté pour les cadres et agents de maîtrise. La délégation C.G.T réaffirme sa proposition de jours d'ancienneté à partir de 10 ans pour tous les salariés. Refus catégorique. Nous faisons une contreproposition à partir de 15 ans, la direction nous répondra à la prochaine réunion.

Récupération ou paiement des temps de consignes de la maîtrise finition et des chefs d'équipe des encours. Monsieur Pujol nous informe qu'après consultation des principaux intéressés, ces derniers étaient satisfaits de leurs situations actuelles et qu'ils ne voyaient pas l'utilité de la revendication car les salariés parvenaient à s'arranger de manière convenable avec leur hiérarchie.

Nous avons réaffirmé notre proposition qui avait été mise en débat lors de la réunion DP du mois de juin 2018. Cette question avait d'ailleurs été mise à l'ordre du jour à la demande de la maîtrise finition. La direction s'était engagée à traiter l'affaire aux NAO 2019 (voir compte rendu de la réunion DP du mois de Juin). Réponse à la prochaine réunion.

Réorganisation du service finition.

La direction nous demande de nous positionner sur un accord pour pouvoir déroger aux heures maximales de nuit en finition billets (le maximum légal prévu par le code du travail est de 40h par semaine, voir article L3122-7 du code du travail). L'accord permettra à **l'entreprise de faire travailler les salariés de nuit 43h par semaine et faire la jonction de 3h30 à 5h00**. La cause de la proposition est le renforcement des normes sécuritaires et l'extension de la procédure euro à toutes les commandes. Les deux ateliers 18 et BPS sont concernés ? Ou seul l'atelier BPS le sera ? Les deux seront concernés.

La C.G.T informe la direction que la principale préoccupation des salariés est la conservation de la "pratique" du volontariat pour effectuer les heures supplémentaires. Nous demandons à la direction, quel sera l'effectif nécessaire pour garantir la procédure euro et ainsi pouvoir respecter les normes sécuritaires ? Combien faudra-t'il de volontaires par jour ? Réponse à la prochaine réunion.

Grille et organisation du temps de travail pour l'atelier fil.

Nous informons la direction que l'organisation du temps de travail proposé est acceptée par les salariés. Les horaires effectués seront sur une base de 36 h 30 avec maintien du paiement de la brisure. Pour le démarrage de l'activité les horaires seront les suivants : **De 7h30 à 14h48, 5 jours par semaine.**

La grille de salaire applicable sera identique à celle des conducteurs taille douce 2^{ème} génération :

Conducteur MPS débutant 1880 € ; confirmé 2040 € ; expert 2280 €

Après échange avec les salariés, nous validons cette proposition de grille.

Augmentations des salaires.

L'UNSA demande l'augmentation de la grille Cutpak afin de faire reconnaître l'implantation du robot sur cette machine.

La délégation C.G.T demande une augmentation générale de toutes les grilles, car de nombreux changements ont impacté l'ensemble des travailleurs d'oberthur, traçabilité, produits de plus en plus technique, renforcement des contraintes sécuritaires.

Nous demandons des rattrapages sur certaines grilles qui n'ont pas augmenté depuis des années ou qui sont en deçà des salaires pratiquées dans d'autres entreprises de la branche ou du bassin rennais. Nous avons réaffirmé que nous ne voulions pas de "saupoudrage" mais une augmentation mécanique des grilles.

La direction nous demande de faire des choix car le budget est limité par les fameux 1,8 % d'augmentation de la masse salariale. Nous refusons de déshabiller Paul pour habiller Jacques, nous maintenons notre demande d'augmentation des grilles avec des coups de pouces sur les parents pauvres de ces dernières années (maintenance, massicots, bps, conducteurs, qualité)

L'UNSA demande la possibilité de prendre des RC à l'heure, la direction n'est pas hostile à cette proposition mais souhaite que le principe soit encadré par des circonstances exceptionnelles.

La direction nous répondra à la prochaine réunion sur l'ensemble de ces points.

Remise en cause du préavis de démission de 3 jours pour les ouvriers.

La direction nous propose d'augmenter le préavis de démission pour les ouvriers de 3 jours à 1 mois. Elle s'appuie sur les dernières lois travail (Macron, El Khomri) pour le faire. L'UNSA demande ce qu'auront en échange les salariés si cette proposition est acceptée ? Unanimement les délégués autour de la table, enjoignent la direction de régler les nombreuses causes qui conduisent les salariés à quitter leur emploi plutôt que d'essayer de corriger une conséquence. Nous rappelons à la direction que les salariés sont attachés aux acquis de la convention collective et que cette dernière n'est pas à la carte.

L'UNSA demande quand seront mises en place les réunions d'information sur la nutrition et l'hygiène de vie pour les salariés.

Fin de la réunion à 13h30.

La prochaine réunion aura lieu le 1er Mars à 10h00.